

JOURNAL DE GENÈVE DU 3 MAI

ce puissant et commode instrument, c'est qu'il paraît bon à tous les usages, propre à tous les services. Au delà des Alpes, il déposait des souverains, en deçà il annexa deux provinces; au delà des Pyrénées, si on l'eût seulement laissé faire, il eût renversé une dynastie. Aussi personne ne se met-il en route aujourd'hui sans se munir de cet instrument indispensable, et, bravant la surprise ou l'indignation de ses nobles aïeux, le comte de Montemolin ne l'avait point oublié dans ses bagages.

Il n'a pu s'en servir faute de temps, et faute surtout d'être le maître, car c'était, comme il est juste, sous son gouvernement qu'on devait voter pour son gouvernement; et je crois que le prétendant serait le premier à récuser le résultat du suffrage universel, si le gouvernement actuel de l'Espagne se chargeait de l'appliquer à sa place et mettrait, selon ses vœux, la question dynastique aux voix.

Il n'est de même pour les souverains déchués de l'Italie centrale; je ne crois pas qu'ils eussent de grandes objections à se faire consacrer par le suffrage universel, à la seule condition d'être chargés eux-mêmes d'ouvrir le scrutin et de compter les suffrages, après avoir éclairé de leur mieux les populations. Mais comme c'est le Piémont qui, pour leur épargner de vains embarras, a pris sur lui de veiller à l'accomplissement de toutes ces formalités, ils déclarent que ce vote universel ne signifie rien, et ne veulent pas même en entendre parler. Admirez maintenant l'inconséquence des hommes! Ces mêmes Piémontais (je parle de Garibaldi et de ceux qui ont montré le plus profond respect pour le vote de l'Italie centrale), ces mêmes Piémontais s'écroulent aujourd'hui que Nice eût à coup sûr voté pour le Piémont, si le Piémont eût fait voter Nice, et que le vote de Nice pour la France n'a aucune valeur, puisqu'il a été donné sous l'égide de la France. Ne trouvez-vous pas, Monsieur, que ces bizarres défiances font tort au suffrage universel et en méconnaissent le principal mérite, qui est évidemment l'indépendance? A voir l'ardeur exclusive avec laquelle tous ces gens-là, princes par-dessus toute chose (quoil qu'ils soient), revendiquent et s'inquièrent médiocrement du reste, ne dirait-on pas qu'à leurs yeux la question de savoir *sous* qui l'on vote implique celle de savoir *pour* qui l'on vote? Mais cette injurieuse théorie est déjà démentie par l'expérience, et l'avenir achèvera de la réfuter...

On apprend de Berlin que l'envoyé extraordinaire de la Confédération suisse, M. Dapples, a trouvé dans cette ville un accueil très-cordial, et qu'il a dû être reçu, le 29 avril, en audience particulière par le prince-régent M. Dapples rencontre partout d'excellentes dispositions pour la Suisse, et il a été, dit-on, particulièrement enchanté de la réception que lui a faite le président du ministère, le prince de Hohenzollern.

En outre, M. Dapples a conféré plusieurs fois avec le ministre des affaires étrangères (Schlieznitz) et le ministre des cultes (Bethmann-Hollweg), les ministres d'Angleterre, d'Autriche, de France, de Russie, de Belgique et de Sardaigne. Il n'avait pas encore rencontré chez lui le ministre de Suède.

Il est toujours question d'une conférence qui se réunirait soit à Bruxelles, soit à Paris, et nous apprendrons probablement quelque chose de nouveau sur ce sujet lorsque l'on connaîtra le contenu des dépêches de Pétersbourg, Berlin et Vienne, dépêches qui doivent être arrivées le 30 avril à Londres par l'entremise d'un courrier du cabinet anglais qui, venant de Pétersbourg, a quitté Berlin le 28 avril, se rendant directement à Londres par Cologne et Calais.

Le Conseil fédéral a écarté diverses pétitions à lui parvenues et tendant à ce qu'une proclamation soit adressée au peuple suisse pour l'instruire de l'état de la question de Savoie. Ce refus du Conseil fédéral se fonde principalement sur le fait que les documents essentiels qui se rapportent à cette question ont été publiés, et que le public connaît généralement aujourd'hui ce qu'il en est de notre conflit avec la France. Une proclamation dans ce moment n'apprendrait donc absolument rien au peuple suisse sur l'état des négociations relatives aux provinces neutralisées de la Savoie, et c'est pour cela que le Conseil fédéral n'a pas pu acquiescer aux vœux qui lui ont été exprimés.

Le Conseil fédéral a décidé d'exprimer à l'agent consulaire suisse à Messine, M. Gonzenbach, sa satisfaction la plus entière pour l'activité et le courage dont il a fait preuve dans la défense de ses compatriotes, entre autres de l'un d'eux incarcéré innocemment à la suite des faits insurrectionnels dont la Sicile vient d'être le théâtre. La conduite de M. Gonzenbach est d'autant plus méritoire qu'elle s'est produite au milieu de circonstances difficiles et même de dangers réels pour notre agent.

Les conférences qui ont eu lieu à Locarno entre les délégués du gouvernement sarde et ceux du Conseil fédéral touchant la navigation du lac Majeur, sont terminées. Une convention a été signée sauf la ratification des gouvernements respectifs. Cette convention, dit-on, est de nature à favoriser la liberté du commerce.

BERNE. — Six compagnies de carabiniers de Berne, Zug et Zurich, ainsi que de l'artillerie, sont entrées à Thoune pour un cours de répétition.

Le célèbre bibliophile et philologue Louis de Sinner vient de mourir à Pise, en Italie.

BÂLE-CAMPAGNE. — Le corps d'officiers de Bâle-Campagne s'est aussi réuni samedi dernier à Liestal, et a voté, à son tour, une adresse qui sera envoyée au Conseil fédéral, et qui lui témoigne les mêmes sentiments de dévouement au

pays que les adresses analogues déjà citées dans notre journal.

NEUCHÂTEL. — Une manifestation du même genre se produit dans ce canton : une adresse au Conseil fédéral est signée par tous les citoyens des communes du Val-de-Travers.

ÉTRANGER.

PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Genève.)

1^{er} mai. — Une dépêche de Madrid vient de jeter la consternation parmi l'émigration carliste qui se trouve à Paris. D'après cette dépêche, le comte de Montemolin et son frère contrairement à toutes les assurances données jusqu'ici — auraient consenti, pour éviter les rigueurs d'une longue prison, à reconnaître solennellement la reine Isabelle II. C'est ainsi que se terminerait une des plus grandes luttes monarchiques de l'époque moderne, et que serait définitivement consacré l'ordre de succession au trône d'Espagne confirmé par le décret du 29 mars 1830, par lequel la loi salique était abrogée dans cette branche de la famille des Bourbons. Voici en résumé où en est à ce sujet l'opinion carliste, comme, pas plus tard qu'hier, me l'exposait un des membres les plus distingués de l'émigration.

Au fond, comme tout est possible en ce monde, le fait annoncé se réaliserait qu'il ne saurait étonner, et d'ailleurs il ne prouverait rien qu'une lâcheté de plus et un abandon de ses droits de la part du prince pour l'honneur duquel on se refuse, jusqu'à preuve positive d'admettre la réalisation de cette démarche.

Puis, en supposant le fait accompli avec toutes ses hontes, le principe légitimiste (remarque que je répète scrupuleusement ici ce que l'on me disait hier) n'aurait pas à en souffrir, attendu que, si lorsque le roi est mort, on crie aussitôt vive le roi, ce suicide moral du comte de Montemolin n'atteindrait que sa paronne et laisserait parfaitement intacts les droits de son second frère D. Juan et de sa postérité (il a deux fils d'une archiduchesse d'Autriche-Este), d'autant plus que Montemolin n'ayant, lui, pas d'enfants, ce sont, à tout prendre, ceux de son frère, qui, après la mort ou l'abdication de leur oncle, sont appelés par le droit héréditaire à monter sur le trône.

Enfin, on pense que ces rumeurs, adroitement mises en avant par les journaux du gouvernement espagnol, ne sont qu'une manœuvre plus ou moins habile pour calmer l'agitation des esprits, qui est très-grande en ce moment en Espagne, quoi qu'on en dise, et permettre que la translation des princes à Madrid, où ils doivent être jugés, s'opère sans incidents fâcheux pour le pouvoir.

Telles sont, en résumé, les observations émises, je vous le répète, de la bouche d'une des sommités du parti carliste, trop connue ici et même en Europe, pour que je ne vous demande pas la permission de taire son nom. On suppose, toujours dans ces mêmes données, que le tour une fois joué, la fausseté de ces insinuations sera reconnue d'elle-même; mais les impressions produites n'en subsisteront pas moins, et le gouvernement d'Espagne aura altéré son but.

Je vous ai déjà dit que *l'Indépendance belge* s'est vue ces jours-ci sur le point de ne plus pouvoir pénétrer en France. On me dit que les motifs apparents de cette sévérité devraient se chercher dans les quelques correspondances de ce journal où l'on a parlé un peu trop sincèrement de la dernière fête donnée à l'hôtel d'Albe. Certains détails sur un costume de Diane chasseresse que devait porter l'impératrice auraient irrité S. M. qui, cédant, dans ce occasion, à un mouvement d'humeur irréfléchi, aurait provoqué elle-même contre la feuille belge des mesures rigoureuses qui heureusement n'ont pas été adoptées.

La dernière assemblée générale des actionnaires du *Sicile* a fait un certain bruit dans le monde des journalistes. Vous savez qu'une scission avait éclaté au sein du conseil d'administration, et que la puissance quasi-dictatoriale de M. Havin, quelque peu ébranlée, s'est vu raffermir sur ses bases par le vote de la majorité, qui lui a donné gain de cause contre MM. Picard et consorts. Un fait assez piquant mérite d'être signalé.

Il paraît qu'un nombre des actionnaires réunis on avait fait figurer plusieurs individus à mine équivoque, drôlement costumés, et que distinguant la médaille de Sainte-Hélène. Tandis qu'un des actionnaires, M. Chaudet, avocat, occupait la tribune et s'élevait avec une extrême vigueur contre l'administration Havin et C^o, un de ces Messieurs prétendus actionnaires s'est permis d'interrompre l'orateur avec des menaces et en levant même la canne dont il était armé. M. Chaudet, sans s'émevoir, ayant demandé quel était donc ce médaillé assez osé pour se permettre des incartades aussi irréprésensibles, il s'est rencontré que c'était un employé du journal le *Sicile*, lequel, avec plusieurs autres de ses camarades, se trouvait placé là pour faire nombre et se livrer à des démonstrations tout ou moins insolites. Vous jugez de l'effet. Quoi qu'il en soit M. Havin, je le répète, a triomphé sur toute la ligne.

Nous allons avoir, dans la huitaine, le prononcé du jugement à intervenir dans la question des agents de change. Vous savez qu'on veut leur interdire d'acquiescer des charges par association ou commandites. On me dit que M. Chaux d'Est-Ange en personne parlera, et que son réquisitoire sera des plus vifs contre messieurs les agents, qui n'ont qu'à se bien tenir, s'ils ne veulent voir leur nombre augmenter et le prix de leurs charges, par conséquent, diminuer.

Il s'élève un hôtel général contre la maison bâtie sur l'emplacement de l'hôtel d'Osmond, laquelle réécrit d'une façon si malencontreuse de tous points le boulevard à un endroit précisément où la construction du nouvel Opéra, et l'ouverture décidée de sept grandes voies, réclament impérieusement le plus d'espace possible, en vue d'une circulation fabuleuse. Je vous ai dit, je crois, ce qu'en pense l'empereur; voici M. Delamare et la Patrie qui précipitent des charges à fond contre cette *verru*e de pierres si fatalement plantée en face de la rue de la Paix. Les malédictiones sont si unanimes qu'on parle déjà très-sérieusement d'en profiter, pour le démolir le nouvel édifice, sauf indemnité, bien entendu. Et voilà que, sur ces bruits, l'activité des ouvriers redouble, le travail se continue le jour et la nuit; bref, la Société des im-

meubles Pereire se cuirasse pour lutter victorieusement, ou du moins ne pas laisser ses dépouilles dans la bataille. Au grand scandale de nos gobec-mouches parisiens, on fait tant et si bien que l'indemnité devra être plus que doublée, non-seulement comme si la maison était achevée, ce qui est à peu près vrai, mais comme si elle était, en plein rapport.

Et à propos de M. Pereire, je ne dois pas oublier de vous dire quelques mots de la dernière assemblée du Crédit mobilier, laquelle a consacré les actionnaires. Vous savez sans doute déjà que le dividende est fixé à 12,50 fr. Le solde des bénéfices au 31 décembre 1858 était de 9 millions 400,000 francs. La perte en 1859 a été de 7 millions 800,000 francs, soit une différence de 1,500,000 francs qui constitue le dividende qu'on distribue. Dans le cas où il n'y aurait pas eu de réserve, la perte aurait donc été de 7,900,000 fr.

Voici le détail du portefeuille.

Actif. — Obligations, 1,600,000 fr. — Rentes, actions, 75,000,000 fr. (1) — Effets en portefeuille, reports et avances, 40,000,000 fr. — Espèces, 10,000,000 fr.

Passif. — Capital, 60,000,000 fr. — Comptes courants et créanciers, 62,000,000 fr.

4 heures. — Les tristes résultats donnés par le Crédit mobilier ont amené une baisse immédiate de 40 fr. sur cette valeur. Aussi la Bourse a-t-elle été excessivement lourde, d'autant plus qu'elle n'a pas été soutenue par le cours officiel des Consolidés. Vous savez, en effet, que la Bourse de Londres ferme le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre. Du reste, il ne circulait cette après-midi aucune nouvelle, sinon que des négociations venaient d'être reprises par l'abolition des tournées.

ÉTATS-SARDES.

TURIN, 30 avril. (Corr. partic. du Journal de Genève.) — En Naples temps qu'elles constatent les échecs de l'insurrection, les lettres de Sicile et de Naples contiennent des détails lamentables sur ce qu'on peut appeler, selon l'énergie de la langue italienne, la *lutte canine* de Carini. Le combat dont cette localité a été le théâtre a duré quatre jours, les 18, 19, 20 et 21 avril.

C'était une vraie bataille civile, une lutte de barricades. L'acharnement a été extraordinaire de part et d'autre. Le ressentiment qui existe entre les soldats napolitains et les Siciliens s'est traduit d'une manière inouïe jusqu'ici. Il y a des détails odieux sur lesquels je ne m'oserais avant que leur authenticité soit bien acquise.

Les principaux incidents de la lutte de Carini ont été racontés par la princesse de ce nom, femme de l'ambassadeur napolitain à Londres, qui était là et qui a failli périr dans cette épouvantable affaire. Cette dame dit que la petite localité est littéralement abîmée et presque détruite. Elle évalue le nombre des morts à près de 600, la moitié environ de chaque côté. De Carini, les insurgés se sont retirés sur Partonico.

Le gouvernement sarde a dû envoyer des bâtiments pour recueillir les fugitifs. On a été assez ému, surtout à Gênes, des bruits qui ont couru à cet égard. La nouvelle s'étant répandue que la marine napolitaine avait tiré sur les vaisseaux piémontais l'*Autnon* et le *Governolo*, il s'est dit aussitôt que le ministère avait donné l'ordre d'appareiller à quelques vaisseaux de guerre. Comme on travaillait activement, depuis un mois, à mettre ces vaisseaux en état de partir, et comme leur départ pour Bavenne est annoncé, il était difficile de s'assurer exactement de leur destination. Aujourd'hui on apprend que l'attaque du *Governolo* et de l'*Autnon* n'est pas authentique. Cependant on enverra des vaisseaux pour recueillir les insurgés, s'il est possible. On apprend déjà l'essai de fuite de plusieurs. L'un d'eux, Ottavio Lanza, frère du prince Butera, trouvé sur un vaisseau américain, a été repris.

On a continué à parler beaucoup des difficultés diplomatiques que soulevait le voyage du roi à Bologne. Si ces difficultés ont existé, elles paraissent applanies, car le roi sera à Bologne très-certainement mercredi prochain. M. de Cavour se dispose à aller rejoindre.

Pendant les jours qui viennent de s'écouler, M. de Cavour a échangé une nouvelle avec le cabinet français. Il a agité des garanties que Turin réclame pour la possession de la Toscane et des Romagnes, garanties qui, selon le gouvernement sarde, doit être une conséquence de la cession de Nice et de la Savoie. La réponse du cabinet des Tuileries, au contraire, continue à ne voir de corrélation avec la cession des versants français que dans la garantie de la Lombardie et des petits duchés, et elle renouvelle, avec une grande insistance, dit-on, les déclarations antérieures de la France au sujet du traité de Zurich, en ce qui concerne la Toscane et les Romagnes. Il se sera sans doute mêlé à cette note française quelques mots relatifs au voyage du roi; de là, peut-être, le bruit qui a couru.

L'opposition s'agitie décidément beaucoup à l'approche des secondes élections. M. Brofferio est porté dans trois collèges. A Turin, où il est difficile de lutter contre l'influence si complète de M. de Cavour, on croit obtenir plus facilement l'avantage en portant Garibaldi avec M. Laurenti Robaudi, les députés de Nice. Sauf Garibaldi — et encore cela n'est pas très-sûr — le ministère a, en espoir de voir échouer les candidats contraires. D'après mes renseignements particuliers de Lombardie, je ne partagerais pas entièrement la confiance du cabinet.

L'affaire de Nice continue à impressionner les esprits sur plusieurs points, et, chose singulière, j'entends dire que quelques hommes de l'opposition font encore un grief à M. de Cavour de n'avoir pas agi en conformité avec les interpellations qui lui ont été adressées, il y a quinze jours, relativement à la Sicile. L'opposition ne se met pas toujours, vous le voyez, en cette circonstance, à la place, quelquefois délicate, des gouvernements.

On s'occupe aussi, dans les conversations, du rassemblement continu de troupes à Mantoue, de la concentration des Napolitains vers Aquila et des projets prêtés au général Lamortierie. On voit dans tout cela de grandes combinaisons. Mais je vous dis seulement qu'on s'en occupe assez, l'opinion, en réalité, n'en est pas trop préoccupée.

(1) Les rentes n'entrent dans cette somme que pour un chiffre très-faible, ce qui n'est pas favorable. — Corr.